

ART. 7 - Calcul des points - Pour chaque course la répartition des points se fera de la manière suivante :

- 1^{ère} équipe 3 points
- 2^{ème} équipe 2 points
- 3^{ème} équipe 1 points
- Les équipes suivantes 0 point

Le cumul des points effectué pour chaque course déterminera les équipes qualifiées en finale.

ART. 8 - L'équipe gagnante - celle qui dépasse la ligne d'arrivée la première et dont les 4 participants ont accompli les relais correctement selon l'article 5.

ART. 9 - En cas d'erreur de parcours, le coureur aura le droit de remonter sur sa patinette pour reprendre le bon chemin.

ART. 10 - Sanctions - La bonne humeur, le fair play et le respect de chacun sont les qualités absolument indispensables sur cette Galopatinette ; En cas de non-respect de cette règle, des pénalités seront imposées. Les organisateurs se donnent le droit de retirer des points à toute équipe n'ayant pas suivie le règlement ou ayant perturbé le bon déroulement d'une course.

ART. 11 - Toutes les courses ont été préparées, corrigées et approuvées par les organisateurs ; Ceux-ci se réservent le droit de changer, voire d'annuler une course, même au dernier moment, en fonction des circonstances.

ART. 12 - Les lots - Bein, considérant que cette journée permettait à chacun d'entre nous de prendre du leutche, nous voulions remettre aucun lot. Mais après avoir subi des pressions (bières) extérieures nous avons décidé de faire un effort ainsi les meilleures équipes seront récompensées.

ART. 13 - Tout litige non prévu dans ce règlement sera tranché en collégialité entre les organisateurs de l'épreuve.

Les capitaines d'équipes ont le droit de « poser réclamation » en cas d'insatisfaction de tout ordre. La réclamation sera alors examinée par les organisateurs qui vérifieront le bien fondé de la dite réclamation avant de statuer.

GALOPATINETTE

Règlement

ART. 1 - L'épreuve Galopatinette - a lieu dans le cadre de la « Ducasse en Citadelle », il s'agit d'une course de relais en patinette (de 4 personnes), organisée par les commerçants de la Citadelle, l'Association philanthropique Les Nounnt'ches & Masquelour.com, le 29 août 2009 à partir de 11h30.

ART. 2 - Constitution d'une équipe - Les équipes de 4 personnes, doivent être mixtes, c'est-à-dire être constituées au moins d'une femme ou d'un homme. Ces équipes devront rester les mêmes tout au long des épreuves.

ART. 3 - L'inscription est gratuite et Les patinettes - sont fournies sur place.

ART. 4 - Les courses - Les équipes participeront au moins à 2 courses (relais) selon un horaire bien établi le jour même.

La journée se terminera par la finale qui regroupera les meilleures équipes classées.

ART. 5 - Déroulement d'une course

1. **Aux Maboules**, après avoir bu une boisson, le 1^{er} coureur doit choisir 3 vêtements dans le panier et les revêtir.
2. Il utilise la patinette de son équipe pour se rendre le plus rapidement possible jusqu'à la **Marie Jane**.
3. Le coureur doit à nouveau boire une boisson.
4. Le coureur doit se rendre jusqu'au point de départ pour donner la patinette au suivant.

Les équipiers suivants doivent à leur tour exécuter les étapes 1 à 4.

ART. 6 - Les concurrents sont tenus de suivre à la lettre le parcours prévu. Des contrôles volants seront réalisés à fin d'éviter à certains l'envie de prendre de quelconques raccourcis.